

Bureau des titres de biens-fonds

MARCHE À SUIVRE POUR REMPLIR LA DEMANDE DE TRANSMISSION DE TITRE

Section 1

1. Écrivez le nom de l'exécuteur testamentaire/administrateur de la succession, tel qu'il figure dans la lettre d'homologation, les lettres d'administration ou l'ordonnance du tribunal.
2. Écrivez le nom de la personne décédée, tel qu'il figure dans la lettre d'homologation, les lettres d'administration ou l'ordonnance du tribunal.
3. Cochez la case correspondant aux documents utilisés :
 - lettre d'homologation;
 - lettres d'administration;
 - ordonnance du tribunal.

Section 2

1. Écrivez le nom de la personne décédée, tel qu'il figure sur le certificat de titre.
2. Si la personne décédée est le propriétaire inscrit de la propriété, inscrivez la description officielle ou le numéro de parcelle figurant sur le certificat de titre.
3. Si la personne décédée est le propriétaire d'un intérêt enregistré associé au certificat de titre, inscrivez le numéro d'enregistrement de l'intérêt figurant sur le certificat de titre.

Signature de la demande de transmission de titre

1. Indiquez la date sur la ligne réservée à cette fin.
2. Signez en apposant votre signature habituelle.
3. Écrivez votre nom tel qu'il figure dans la lettre d'homologation, les lettres d'administration ou l'ordonnance du tribunal sur la ligne réservée à cette fin.
4. Écrivez votre adresse postale, y compris le code postal, à titre d'exécuteur testamentaire/administrateur de la succession. Cette adresse figurera sur le nouveau certificat de titre.

DEMANDE DE TRANSMISSION DE TITRE

(art. 165)

AU REGISTRATEUR :

1. Je, _____,
suis le représentant personnel de la succession de

aujourd'hui décédé(e), dont le nom figure dans le document joint (cochez une seule case)

☐ lettre d'homologation

☐ lettres d'administration

☐ ordonnance du tribunal

certifié par le greffier de la Cour suprême du territoire du Yukon.

2. _____ est
(remplir a) ou b))

a. le propriétaire inscrit de la ou des descriptions officielles ou du ou des numéros de parcelle

b. le propriétaire d'un intérêt décrit dans l'instrument suivant ou l'opposition suivante :
numéro d'enregistrement d'intérêt _____

3. La personne nommée dans la lettre d'homologation, les lettres d'administration ou l'ordonnance du tribunal est la même personne que le propriétaire inscrit ou le titulaire de l'intérêt nommé à la section 2.
4. Je présente une demande pour que le titre du propriétaire inscrit ou l'intérêt détenu par le titulaire de l'intérêt me soit transféré en ma qualité de représentant personnel de la personne décédée.

Fait le _____

(Signature du demandeur)

(Nom en lettres détachées, tel qu'il figure à la section 1)

Mon adresse postale à inscrire sur le certificat de titre
est _____

Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée : Les renseignements fournis aux présentes sont recueillis en vertu de l'article 165 de la Loi de 2015 sur les titres de biens-fonds aux fins d'enregistrement d'une demande de transmission de titre. En vertu de l'article 210 de la Loi de 2015 sur les titres de biens-fonds, la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée ne s'applique pas aux documents tenus par le registrateur des titres de biens-fonds. Le présent document peut être transmis à d'autres bureaux gouvernementaux et être rendu public. Pour de plus amples informations, communiquez avec le registrateur des titres de biens-fonds au 867-667-5612.

INFORMATION SUR L'ENREGISTREMENT D'UNE DEMANDE DE TRANSMISSION DE TITRE

**LE BUREAU DES TITRES DE BIENS-FONDS N'EST PAS HABILITÉ
À DONNER DES CONSEILS JURIDIQUES.**

Nous vous recommandons d'obtenir une copie du certificat de titre courant avant de remplir le formulaire. Toute personne peut obtenir une copie du titre d'une propriété au Bureau des titres de biens-fonds ou en cherchant dans le [registre des titres de biens-fonds du Yukon](#). Si vous préférez ne pas utiliser le registre en ligne, vous devez présenter une demande de [recherche de certificat de titre](#) au Bureau des titres de biens-fonds. Vous aurez besoin de la description officielle de la propriété (lot, bloc/quadrilatère et numéro du plan) ou du nom du propriétaire inscrit actuel.

Vous devez enregistrer une copie certifiée conforme de l'ordonnance du tribunal qui vous nomme à titre de représentant personnel (exécuteur testamentaire ou administrateur de la succession) de la personne décédée. Si l'ordonnance émane d'un tribunal à l'extérieur du Yukon, vous pourriez ne pas pouvoir la soumettre au Bureau des titres de biens-fonds, auquel cas il vous est conseillé d'obtenir un avis juridique.

Les documents non conformes aux exigences de la *Loi de 2015 sur les titres de biens-fonds* seront rejetés. Nous vous aviserons par téléphone, par courriel ou par la poste des motifs du rejet.

Tous les documents doivent porter une signature originale. Il est conseillé de conserver une copie de la demande de transmission de titre signée dans vos dossiers.

Déposez la demande dûment remplie en personne :

Bureau des titres de biens-fonds, Édifice de droit Andrew-A.-Philipsen

2134, 2^e Avenue (1^{er} étage), Whitehorse (Yukon) Y1A 5H6

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) de 9 h à 16 h

Vous devez payer les droits d'enregistrement au moment du dépôt des documents. Le Bureau des titres de biens-fonds accepte les paiements en argent comptant, par chèque, par carte de débit ou par carte de crédit Visa, Mastercard ou American Express. Les droits d'enregistrement sont détaillés ci-dessous.

Si vous préférez, vous pouvez poster la demande de transmission de titre, accompagnée de votre paiement par chèque, à :

Bureau des titres de biens-fonds (J-2A)

C.P. 2703

Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Droits d'enregistrement

Demande de transmission d'un titre 5,00 \$

Ordonnance du tribunal 3,00 \$

Copie d'un certificat de titre 3,00 \$